

CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE D'ASSON

Séance du 9 janvier 2024

Date de convocation : 4 janvier 2024

Nombre de Conseillers en exercice : 19

Présents : 10 Procurations : 8 Votants : 18

L'an deux mille vingt-quatre, le 9 janvier à 20 h 30, le Conseil Municipal de la Commune d'Asson, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Marc CANTON

PRÉSENTS : Marc CANTON, Alexandre LARRUHAT, Antoine CUYAUBERE, Jean-Marc DOURAU, Guy LABARRERE, Olivier CHARRET, Isabelle MONTIN, Claire PEAUDECERF-BADET, Michel AURIGNAC, Edith GRAVELEAU

EXCUSÉS : Marie-Françoise CAPELANI, Audrey VANHOOREN, Michel LAUVAUX, Christian CLAVARET, Francine BOURDA, Bérénice DABAN, Patrick MOURA, Corinne PANATIER, Frédéric TABONE

PROCURATIONS : Marie-Françoise CAPELANI à Antoine CUYAUBERE, Audrey VANHOOREN à Claire PEAUDECERF-BADET, Michel LAUVAUX à Guy LABARRERE, Christian CLAVARET à Marc CANTON, Francine BOURDA à Alexandre LARRUHAT, Bérénice DABAN à Isabelle MONTIN, Corinne PANATIER à Michel AURIGNAC, Frédéric TABONE à Olivier CHARRET

Secrétaire de séance : Claire PEAUDECERF-BADET

DÉLIBÉRATION N° 2024-02 : Ouverture de crédits 2024

M. le Maire rappelle à l'assemblée que l'article L 1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit que le maire peut, sur autorisation du conseil municipal, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette, soit un montant maximum arrondi à 285 070 €.

Il propose d'ouvrir les crédits suivants :

- Article 2152 - Programme - 306 – Voirie 2023	100 000.00 €
- Article 2135 - Programme - 220 - Bâtiments communaux	50 000.00 €
- Article 2131 - Programme 303 - Projet photovoltaïque	100 000.00 €
- Article 2188 - Programme - 217 - Matériel	25 000.00 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal

AUTORISE le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent pour l'opération suivante :

- Article 2152 - Programme - 306 – Voirie 2023	100 000.00 €
- Article 2135 - Programme - 220 - Bâtiments communaux	50 000.00 €
- Article 2131 - Programme 303 - Projet photovoltaïque	100 000.00 €
- Article 2188 - Programme - 217 - Matériel	25 000.00 €

VOTE

POUR	18
CONTRE	
ABSTENTION	

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an ci-dessus

Pour copie conforme,

Le Maire

